

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2015

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC29

présenté par
Mme Bourguignon, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer au mot : « du », les mots : « mentionnées au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.